

Code d'article 156.50**Description** SETS DE TABLE OFFSET**Catalogue** HOS 32**Mise à jour** 02/03/2026 06:31:20**Spécifications du produit**

Unité de mesure MILLE
Dimensions 31x43 CM
Matériel CELLULOSE
Couleur QUADRICHROMIE
Grammage 70 G/M2
Poids net d'une unité (g) 9,33

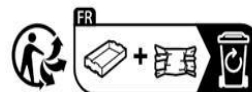
**Codes**

Intrastat 48183000
ITF14 18420499156504
EAN13 8420499156507

Colisage**Paquet**

Unités / paquet 500
Dimensions paquet (cm) 31,50 x 43,50 x 5,00
Poids brut colis (kg) 5,05
Volume paquet (m³) 0,0068513
Code Décision 97/129/CE PAP 20 + LDPE 4

Signage Triman et Info-Tri

**Carton**

Unités / carton 2.000
Paquets /carton 4
Dimensions carton (cm) 33,50 x 47,00 x 30,50
Poids brut carton (kg) 20,20
Volume carton (m³) 0,0480223
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri

**Palette**

Cartons / couche 5
Cartons / palette 20
Conditionnement (U base x couches) 5 x 4
Poids (kg) 428,00
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable



Biodégradable



Cash & Carry

**Certificats**

Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Produit apte pour le contact indirect avec les aliments.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

104.65 DISTRIBUTEUR SETS DE TABLE

Image du paquet

